



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Commission consultative en matière de planification hospitalière

Commission consultative en
matière de planification
hospitalière
DGS
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

N/réf. : 12.03/commissions/SPRS

Genève, le 23 juillet 2015

**COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE
DE PLANIFICATION HOSPITALIERE
(DEAS - Z 348)**

Rapport d'activité législature 2014-2018

1^{ère} année

(1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF) (A 2 20) ;
- Article 7, lettre f du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF) (A 2 20.01) ;
- Règlement instituant une commission consultative en matière de planification hospitalière, du 3 février 2010 (RcomPlanH) (J 3 05 52).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour but de réunir, aux fins de consultation, les principaux partenaires concernés par l'élaboration de la nouvelle planification hospitalière cantonale 2011-2020 (article 2 RComPlanH).

III. Activités de la commission

La commission n'a tenu qu'une séance durant la période considérée. Elle s'est réunie le 18 juin 2014

Elle a abordé les thèmes suivants :

- exhortation des nouveaux membres et présentation des principaux thèmes liés à la planification (article 13 de la loi sur les commissions officielles);
- discussion sur le choix du modèle d'estimation des besoins en soins hospitaliers pour la période 2015-2019, analyse des différences entre les modèles disponibles,

- présentation des travaux de Monsieur Yves Eggli, consultant externe mandaté par la direction générale de la santé pour la soutenir dans le choix du modèle;
- discussion relative aux prochains mandats de prestations et à la nouvelle planification 2015-2019;
 - constat d'insatisfaction des cliniques quant au budget alloué par l'Etat aux mandats de prestations 2013 et 2014;
 - discussion sur la nécessité de planifier les besoins en réhabilitation-gériatrie ainsi qu'en psychiatrie en lien avec les projets nationaux de nouvelles structures tarifaires ST-Reha et TARPsy;
 - régularisation financière des mandats de prestations 2013 et analyse du collectif de patients traités dans le cadre des mandats;
 - point de situation sur les mandats 2014;
 - point de situation sur les tarifs 2014-2015 des partenaires (maison de naissance, établissements privés et hôpitaux universitaires);
 - discussion sur la prise en charge financière des hospitalisations relevant des urgences et de l'assurance invalidité dans un hôpital listé du canton;
 - discussion sur la prise en charge financière des hospitalisations dans un hôpital privé extra-cantonal.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat a été assuré par le service de la planification et du réseau de soins (SPRS) de la direction générale de la santé.

Le secrétariat a effectué les missions suivantes :

- préparation des documents utiles (analyses, projections et statistiques) faisant office de support aux discussions pendant la séance ;
- convocation des membres de la commission à la séance et rédaction du compte-rendu des discussions ;
- rédaction du nouveau modèle de mandat de prestations discuté en commission ;
- rédaction de l'arrêté de renouvellement de la commission pour la période 2014-2018 ;
- rédaction de l'arrêté concernant la nouvelle liste hospitalière cantonale.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

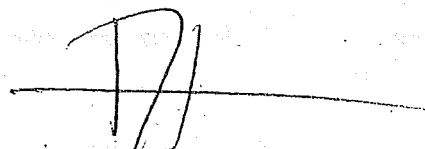
Montant total sur la période considérée : 585 francs (1 séance)

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Adrien Bron
Président



Commission consultative en
matière de planification
hospitalière
Direction générale de la santé
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

N/réf. : 12.03/commissions/SPRS

Genève, le 8 juillet 2016

**COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE
DE PLANIFICATION HOSPITALIERE
(DEAS - Z 348)**

**Rapport d'activité législature 2014-2018
2^{ème} année
(1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)**

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF) (A 2 20) ;
- Article 7, lettre f) du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF) (A 2 20.01) ;
- Règlement instituant une commission consultative en matière de planification hospitalière, du 3 février 2010 (RcomPlanH) (J 3 05 52).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour but de réunir, aux fins de consultation, les principaux partenaires concernés par l'élaboration de la nouvelle planification hospitalière cantonale 2011-2020 (article 2 RComPlanH).

III. Activités de la commission

Suite au remaniement de la planification hospitalière cantonale selon un nouveau modèle de classification des cas et des missions, de nouveaux mandats de prestations avec les cliniques privées du canton et les Hôpitaux universitaires de Genève sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015, en principe pour une durée de trois ans. La liste hospitalière cantonale a été modifiée en conséquence, également avec effet au 1^{er} janvier 2015.

En l'absence de nécessité et dans l'attente de pouvoir observer les effets de la nouvelle planification sur la base d'un exercice annuel complet, la commission n'a tenu aucune séance durant la période considérée.

Les travaux de ladite commission reprendront en automne 2016 afin de tirer un premier bilan sur la réalisation des mandats 2015-2017.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par le service de la planification et du réseau de soins (SPRS) de la direction générale de la santé.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

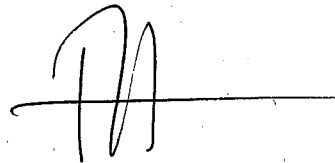
Néant.

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Adrien Bron
Président

* * *



Commission consultative en
matière de planification
hospitalière
Direction générale de la santé
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Genève, le 27 juin 2017

N/réf.: 12.03/commissions/SPRS

**COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE
DE PLANIFICATION HOSPITALIERE
(DEAS - Z 348)**

**Rapport d'activité législature 2014-2018
3^{ème} année
(1^{er} juin 2016 - 31 mai 2017)**

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF) (A 2 20) ;
- Article 7, lettre f) du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF) (A 2 20.01) ;
- Règlement instituant une commission consultative en matière de planification hospitalière, du 3 février 2010 (RcomPlanH) (J 3 05 52).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour but de réunir, aux fins de consultation, les principaux partenaires concernés par l'élaboration de la nouvelle planification hospitalière cantonale 2011-2020 (article 2 RComPlanH).

III. Activités de la commission

Après deux ans d'inactivité pour cause de remaniement de la planification hospitalière selon un nouveau modèle et d'une période d'observation des effets de cette nouvelle planification, les travaux de la commission viennent de reprendre. Celle-ci n'a tenu qu'une séance durant la période considérée. Elle s'est réunie le 31 mai 2017.

Elle a abordé les thèmes suivants :

- présentation et exhortation des nouveaux membres de la commission;
- premier bilan de la réalisation des mandats 2015-2017 par les membres;
- points critiques de la planification en cours et attentes pour la prochaine planification;
- pistes d'améliorations du modèle de planification actuel (modèle SQLape);

- constat d'insatisfaction des cliniques liée au rationnement de l'offre de soins et au budget limité de l'Etat;
- problèmes de conventionnement avec les assureurs;
- problèmes de croissance des besoins en soins (facteurs démographiques, vieillissement de la population);
- discussions sur le modèle zurichois calqué sur l'offre de soins;
- discussions autour d'une planification basée sur les besoins plutôt que sur l'offre;
- besoins actuels en psychiatrie, gériatrie et maladies chroniques et la capacité de répondre à ces besoins;
- présentation de structures innovantes en gériatrie (unités de soins temporaires);
- discussion autour de la pertinence d'une planification ambulatoire;
- couverture des besoins et mandats partiels;
- problèmes d'iniquité entre les patients AOS suivant la période de l'année à cause des quotas et de la planification intercantonale;
- libre choix de l'hôpital par rapport aux patients extracantonaux;
- problèmes de compréhension du patient par rapport à la possibilité d'être soigné dans une clinique privée;
- discussion sur la prise en charge financière des hospitalisations relevant des cas d'urgence.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par le service de la planification et du réseau de soins (SPRS) de la direction générale de la santé.

Le secrétariat a effectué les missions suivantes :

- convocation des membres de la commission à la séance et préparation du compte-rendu des discussions;
- rédaction d'un ordre du jour adapté aux souhaits des partenaires;
- élaboration d'une nouvelle organisation en proposant des ateliers de travail;

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Montant total sur la période considérée : 390.- francs (1 séance)

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Adrien Bron
Président